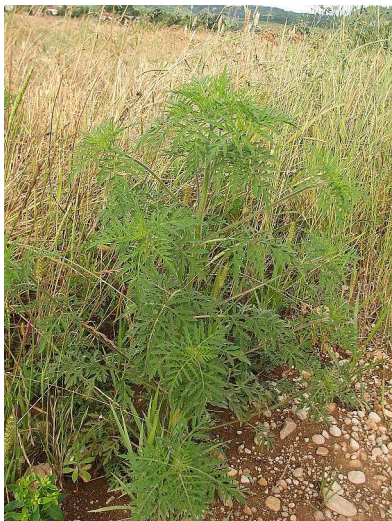




*La maîtrise de la prolifération de l'ambroisie est un objectif important, en terme de santé publique, de biodiversité végétales, de rendement agricole et d'aspect paysager. Les graines produites en grandes quantités, sont viables entre 10 et 30 ans. Cela impose aux gestionnaires un suivi sur le long terme des sites connus et des mesures de prévention des introductions*

*(cartographie annuelle, information, nettoyage des engins agricoles et BTP, vigilance des transports de terre ou de granvats, obligations des différents cahiers des charges liés au sol, mesures coercitives au titre de la santé publique, ...)*



L'ambroisie représente une réelle menace pour la biodiversité. Elle envahit très rapidement les espaces, d'autant plus quand ils sont dénudés et qu'elle concurrence nos espèces locales.

Elle représente également une nuisance pour l'agriculture, car elle réduit le rendement des récoltes et diminue leur qualité.

Une terre collante et les récoltes d'automne peuvent participer à la dissémination des graines d'ambroisie.

**Il est important de signaler la présence de l' Ambroisie au propriétaire du terrain et**

**au Maire de votre commune,**

qui en fera retour à la FREDON-FC ;

un **formulaire de signalement** est disponible sur

**[www.conservatoire-botanique-fc.org](http://www.conservatoire-botanique-fc.org).**



## L'Europe s'engage...

L'Europe apporte son soutien financier à des projets remplissant des objectifs environnementaux. Plaque réalisée avec le concours à l'attribution de **Fonds Européens de Développement Régionaux (FEDER)** notamment dans le cadre de l'axe 3 du programme.

### Qu'est ce que le FEDER ?

- **Axe 1 : La recherche, l'innovation, la compétitivité**
- **Axe 2 : La compétitivité territoriale**
- **Axe 3 : Le développement durable; mesures**

3.1 : Prévention et réduction des risques d'inondation

3.2 : Préservation/valorisation du patrimoine naturel et paysager

3.3 : Contribution à un bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques remarquables

3.4 : Soutien aux projets territoriaux de développement durable

3.5 : Développement de la filière bois-énergie dans le respect de la qualité environnementale

3.6 : Amélioration de l'efficacité énergétique en matière d'équipements de bâtiments et de l'organisation des marchandises

3.7 : Consolidation et diffusion de l'information environnementale dans la perspective d'une plate-forme partagée

- **Axe 4 : Le développement des montagnes du Jura**

Quelques sites pour en savoir plus sur les fonds européens:

- <http://www.europe-franche-comte.eu/>
- <http://www.europe-en-franche-comte.gouv.fr/L'europe-s-engage>
- <http://europa.eu/index-fr.htm>

Vous pouvez contacter la DREAL de Franche-Comté pour tous renseignements complémentaires.



Pour plus d'informations (conseils, moyens de lutte adaptés, cartographie, coordination, réglementation), contactez-nous:

FREDON-FC, Parc du Vallon

20 rue du Vallon—Bât A

25 480 ECOLE-VALENTIN

Tél. : 03 81 47 79 20, Fax : 03 81 47 79 29

formulaire sur [www.fredonfc.com](http://www.fredonfc.com),

Vous pouvez également consulter les sites :

[www.ambrosie.info](http://www.ambrosie.info)



**Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles**

**AMBROISIE**

## La lutte contre l'Ambroisie en Franche-Comté



**ATTENTION ALLERGIES !**

*« De nombreuses espèces végétales peuvent causer de graves problèmes de santé chez l'homme. C'est le cas de l'ambroisie, espèce végétale invasive fortement allergisante »*



## Origine et historique

La plante est originaire d'Amérique du Nord. Observée pour la première fois en France en 1865 dans la vallée de la Loire, suite à l'importation de fourrage, ce n'est qu'avec les grands travaux d'aménagement du territoire d'après guerre et les conséquences des changements globaux, qu'elle va réellement se propager. **Depuis une dizaine d'années, l'espèce progresse rapidement en direction de tous les territoires limitrophes par le transport de terre souillée, des engins agricoles et BTP, le ruissellement de l'eau, l'agrainage d'oiseaux, ....**



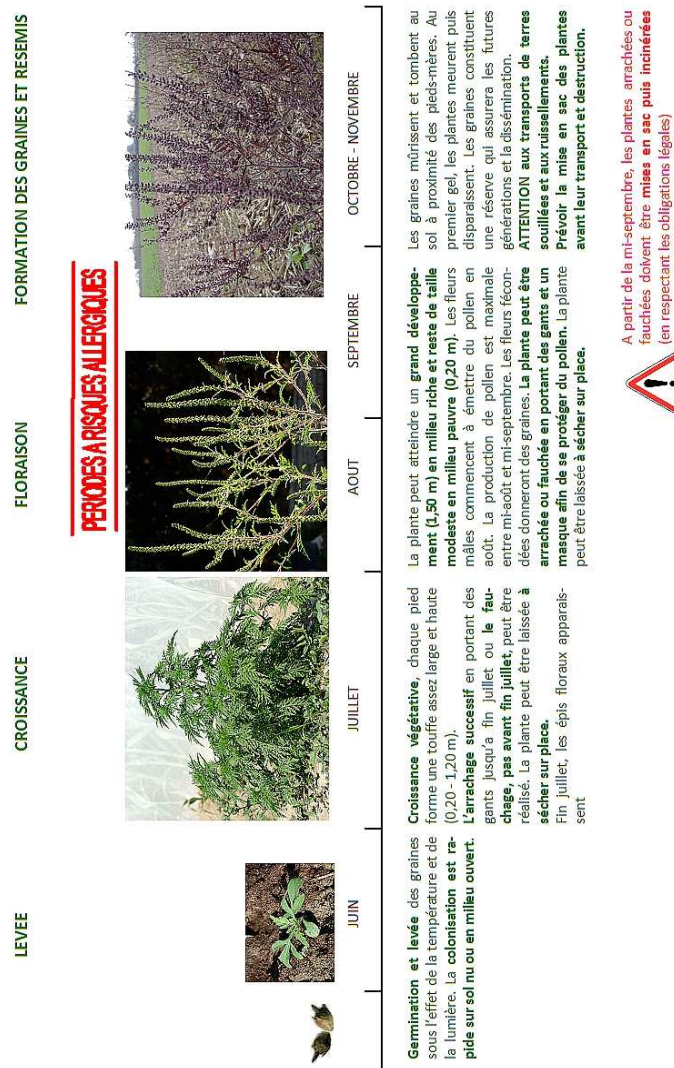
**L'ambrosie une plante sauvage problématique pour la santé : son pollen provoque de graves allergies!**

L'ambrosie, à sa floraison (mi-août), libère du pollen en grande quantité, responsable de réactions allergiques. Dès que les taux de pollen atteignent 5 grains/m<sup>3</sup> d'air par semaine, les personnes sensibles peuvent présenter une **RHINITE**, associée à une **CONJONCTIVITE** ou à une **TRACHEITE** mais aussi pour certains un **ASTHME** parfois très grave. Certaines personnes ont aussi de l'**URTICAIRE** ou de l'**ECZEMA**, ou encore une certaine **fatigue** et des **troubles du sommeil**.

## Situation en Franche-Comté

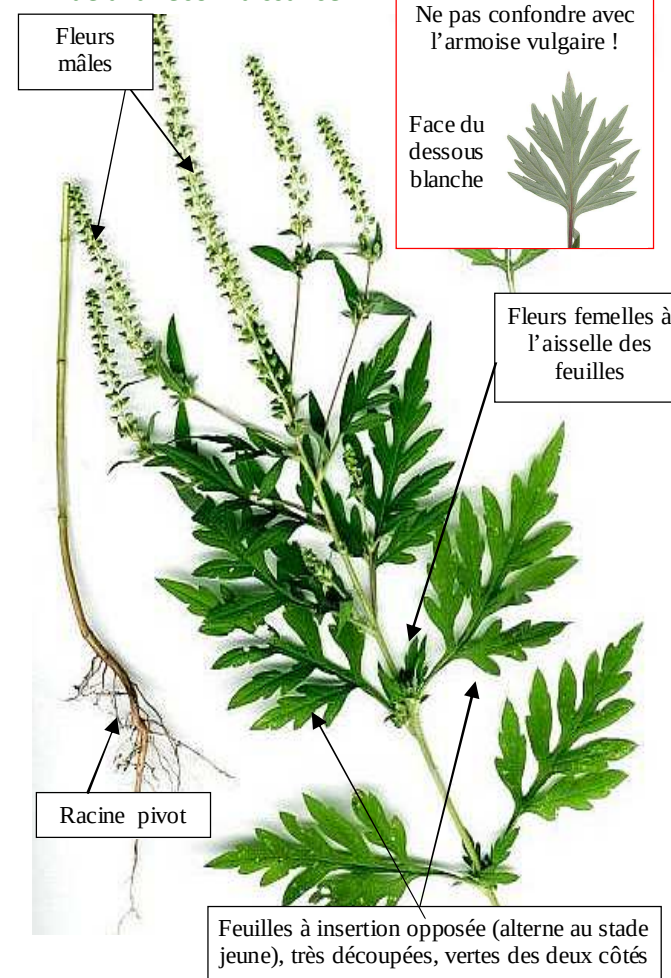
Le nombre de personnes sensibles est proportionnel à la présence de l'ambrosie sur notre territoire. **Une part croissante de la population sera sensible en cas d'exposition.**

## Cycle végétatif de l'ambrosie



A partir de la mi-septembre, les plantes arrachées ou fauchées doivent être mises en sac puis incinérées (en respectant les obligations légales)

## Aide à la reconnaissance



## Objectifs de l'action

- Réduire l'exposition aux pollens des personnes allergiques ou susceptibles de le devenir par une lutte avant floraison.
- Limiter l'extension de l'adventice (lutte avant formation des graines).



**« L'affaire de tous, la responsabilité de chacun »**

Consultez les indices polliniques sur [www.atmo-franche-comte.org](http://www.atmo-franche-comte.org)

A ce jour, l'Ambrosie est en pleine progression dans notre région et notamment dans la plaine du Jura. Consultez la **carte interactive** sur le site [conservatoire-botanique-fc.org](http://conservatoire-botanique-fc.org).

Un arrêté de lutte pris par la préfecture du Jura en 2007 rend sa lutte obligatoire avant floraison par le propriétaire du terrain concerné. Cette obligation sera bientôt de rigueur dans les autres départements de Franche-Comté.